

Avis opérationnel TMX

Période de l'heure avancée en 2020

L'heure avancée sera en vigueur à compter du dimanche 8 mars 2020 à 2 h, heure de l'Est. Il conviendra d'avancer l'heure des horloges d'une heure.

La fin de l'heure avancée et le retour à l'heure normale auront lieu le dimanche 1er novembre 2020 à 2 h, heure de l'Est. L'heure des horloges devra alors être reculée d'une heure.

Toutes les firmes sont priées de rajuster leurs systèmes en conséquence.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des opérations de marché TMX, au 416 947-4357.